

SGC / SSC-Geschäftsstelle

Bahnhofstrasse 55
5001 Aarau (Switzerland)
Tel. +41 62 836 20 98
Fax +41 62 836 20 97
info@sgc-ssc.ch | www.sgc-ssc.ch

FMH Generalsekretariat
Elfenstrasse 18
Postfach
3000 Bern 16

Aarau, 29 août 2024

Prise de position SGC Pauschale 1.0

Mesdames et Messieurs

La société suisse de chirurgie a pris connaissance de la proposition du 15.08.2024 de l'OAAT d'ajouter de nouveaux tarifs ambulatoires en plus des 119 décidés par le conseil fédéral. La proposition de l'OAAT d'inclure de nouveaux forfaits dans le premier paquet ambulatoire effectif début 2026 va à l'encontre du concept de collaboration nécessaire à un changement majeur dans la tarification médicale suisse. La SGC s'y oppose pour plusieurs raisons.

Pour rappel, la SGC avait analysé la version tarifaire 0.3 et avait proposé de retenir 15 forfaits homogènes du point de vue médical et tarifaires. La version 1.0 publiée par la STS ne tenait pas compte de ses remarques. Notre société avait décidé de s'abstenir dans un premier temps afin de participer à l'amélioration des forfaits avant leur acceptation définitive.

En comparant la version tarifaire 1.0 avec les positions TARMED, il est surprenant de constater l'hétérogénéité des prestations forfaitaires. Plus de 30% des positions tarifaires TARMED 20.ffff ont en effet été regroupées de manière arbitraire sans aucun fondement médical dans le code tarifaire « réserve » C90.01A/B. On y retrouve, entre autres, des interventions colo-rectales mélangées à des interventions orthopédiques et bariatriques. De plus, certains codes forfaitaires regroupent des interventions qui relèvent de la MHS et qui ne peuvent en aucun cas être effectuées en ambulatoire. Ce manque de connaissances médicales est surprenant et peut compromettre la sécurité des patients.

Le calcul du costweight de nombreux tarifs se basent sur un nombre de cas très limités, souvent moins de 50, ne permettant qu'une approximation grossière des coûts inhérents à de telles procédures. Ainsi, le costweight d'une résection du côlon est inférieure à celui d'une cure de hernie inguinale. La SGC déplore ce manque de précisions tant sur le plan médical qu'économique. Il semble évident, au vu des nombreuses inhomogénéités tarifaires, qu'une analyse de coût n'a été effectuée que de manière superficielle en contradiction avec le rapport accompagnant la version tarifaire 1.0 qui affirme que ce système est basé sur des données réelles de coûts.

Enfin, la SGC craint que l'impossibilité de facturer séparément les coûts des implants, certains équipements (instruments robotiques), des prestations de pathologies, de microbiologies et d'anesthésies ne diminuent la qualité de prise en charge des patients.

La SGC a conscience qu'un changement de la tarification ambulatoire médicale est nécessaire et le soutient. Ce changement majeur ne pourra réussir que si une collaboration s'installe entre société médicale et OAAT.

Ainsi, la SGC s'oppose à l'introduction de nouveaux tarifs pour lesquelles le manque de cohérence médicale et économique pourrait compromettre la prise en charge des patients et le travail de nos membres chirurgiens.

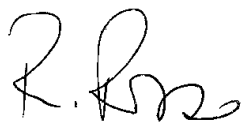
Pour la Société Suisse de Chirurgie,



Dr méd. Rebecca Kraus
Présidente SSC



Prof. Dr méd. Christian Toso
Past-président SSC



Prof. Dr méd. Raffaele Rosso
Directeur général SSC



Prof. Dr méd. Marc-Olivier Sauvain
Vice-président et Responsable de l'exercice
de la profession